



## Postuler au fichier ERF

Il est important de prendre connaissance de ces indications sur le traitement de votre dossier de candidature avant de nous l'envoyer.

Tout d'abord, pour postuler à ERF, vous devez être adhérents à EFA sur votre département.

Ensuite, pour être examiné, votre dossier doit être complet et comporter les pièces suivantes :

- Questionnaire dûment rempli, lettre de motivation ;
- Copie de votre agrément et de sa notice ;
- Comptes-rendus d'enquêtes (sociale et psychologique) ;
- 5 timbres (tarif normal).

**Le dossier complet doit être envoyé à la coordination nationale du service, 221 rue la Fayette 75010 Paris**

Au plus tard un mois après votre envoi, vous recevrez un courrier de notre part vous précisant si votre dossier est recevable ou non, en fonction des situations d'enfants pour lesquels nous recherchons des familles.

### Si votre dossier est accepté par notre service

Vous devrez nous contacter rapidement par téléphone après notre accusé de réception, puis régulièrement une fois par trimestre pour faire le point de votre candidature et nous indiquer notamment :

- Toute évolution concernant la formulation de votre demande ;
- Les éléments nouveaux à prendre en compte au regard de votre situation personnelle ;
- Les démarches accomplies par ailleurs et la concrétisation d'un projet d'adoption ;

Il vous appartient de rester en lien avec le correspondant départemental ERF, pour continuer à cheminer sur votre projet.

### Actualisation de votre dossier

- En cas d'aboutissement de démarches entreprises en dehors de notre intermédiaire, merci de nous l'indiquer sans délai de façon à ne pas nous charger d'un dossier périmé et d'éviter des relances inutiles ;
- Il vous appartient en outre d'actualiser le contenu de votre dossier auprès de votre administration, surtout en ce qui concerne la validation annuelle de votre agrément et ses extensions éventuelles en cas d'évolution de votre demande, ou de modification de votre structure familiale ;
- Au bout d'un an sans nouvelles de votre part, votre dossier sera annulé.

### Proposition d'un enfant (sans engagement de notre part)

- Toute proposition est précédée d'un message (vocal ou électronique) vous invitant à nous joindre par téléphone ;
- Au cours de l'entretien téléphonique, tout élément d'appréciation vous sera communiqué afin que vous puissiez examiner la proposition et y répondre après le temps de réflexion nécessaire, tout en respectant strictement la confidentialité et l'anonymat des informations délivrées sur l'enfant ;
- En cas de réponse positive, des précisions complémentaires vous sont fournies de manière à pouvoir présenter vous-mêmes votre candidature à l'organisme concerné dont nous vous fournirons les coordonnées précises, et qui ensuite vous prendra en charge ;
- Nous informons parallèlement cet organisme en lui demandant de bien vouloir nous tenir au courant de la suite donnée, dans un délai raisonnable.